ARCHITECTURE & PATRIMOINE

ÉCOLE DE CHAILLOT – FORMATION CONTINUE

REVITALISATION DES VILLES PATRIMONIALES

À DESTINATION DES CHEFS DE PROJET DES VILLAGES ET VILLES PETITES ET MOYENNES

CO-CERTIFICATION DE COMPÉTENCES AVEC **LE CNAM**
EN PARTENARIAT AVEC **ATOUT FRANCE** | PROGRAMME **RÉINVENTER LE PATRIMOINE**

Image de couverture : exemple de l'une des 100 villes du corpus Petites Villes de Demain étudiées par l'École de Chaillot possédant un SPR, Viviers (Ardèche), travail de la promotion 2021 des architectes-élèves.

L'ENJEU DE LA REVITALISATION PATRIMONIALE

La revalorisation du patrimoine deviendrait-elle la mission de développement territorial la plus fascinante de notre époque ? A l'heure de la sobriété foncière et des crises écologiques, des mouvements sociaux nés de la désindustrialisation et de l'étalement urbain, de la diversification de nos modes de vie, elle fait en tout cas converger de manière inédite des impératifs de sauvegarde patrimoniale, de transmission et de réactivation culturelle, mais aussi de transition écologique, de dynamisation industrielle et touristique, d'animation des territoires, et même de justice sociale. Principal levier de l'attractivité locale – qu'elle soit résidentielle, commerciale ou servicielle –, le patrimoine bâti est un atout crucial pour la revitalisation des centre-bourgs. Bien souvent, la réhabilitation, la transformation du bâti ou juste la reconversion de ses usages sont nécessaires pour répondre aux besoins évolutifs des habitants et leur offrir un meilleur cadre de vie.

En France, chaque ville ou village dispose de sites architecturaux, urbanistiques ou paysagers d'exception. Si le patrimoine bâti témoigne des modes de vie des différentes régions et époques, il a surtout vécu de perpétuelles mutations et su s'adapter aux usages et besoins changeants de la société. Aujourd'hui, les évolutions de l'économie et du monde du travail (télétravail), des modes de déplacement (renoncement à la voiture), d'habiter (construction de la ville sur la ville) et même de ce qui fait « commun » (déclin des cultes et de la vie paroissiale, diversification de la vie associative et culturelle, délinéarisation des divertissements) rendent la réflexion sur les usages du bâti patrimonial encore plus foisonnante.

Aujourd'hui, avec le concours de l'État et des programmes Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Villages d'Avenir et Réinventer le Patrimoine, les actions de rénovation et de revalorisation du patrimoine bâti se multiplient, mais se heurtent à des difficultés récurrentes. La forme et l'état du patrimoine bâti (biens dégradés, manque de lumière, exiguïté ou démesure des surfaces bâties, absence d'espaces extérieurs ou de parcs de stationnement) le rendent souvent inadéquat voire impropre à certains usages. La démilitarisation, la désindustrialisation et le déclin des cultes provoquent en outre la désaffectation d'un nombre considérable de sites patrimoniaux de nature, de superficie et de forme architecturale variées et très distinctives (églises, casernes, usines, manufactures, etc.) dont l'État, les collectivités ou d'autres institutions publiques étaient jusque-là souvent propriétaires et/ou gestionnaires.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Approfondir la thématique du patrimoine est prioritaire pour les Chef·fe·s de projets « Villages d'Avenir », « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » qui auront à piloter des projets de revitalisation patrimoniale, dans le cadre du besoin d'amélioration de l'assistance à maîtrise d'ouvrage patrimoniale des collectivités.

Cette formation vise à aider les Chef·fe·s de projets à impulser des actions de développement économique local par le prisme du patrimoine, en le considérant comme une ressource utile, accessible aux populations locales et propice à l'innovation, au cœur d'un projet de territoire commun. Ces objectifs sont détaillés dans chacun des quatre modules du programme pédagogique.

SOMMAIRE

I. PROGRAMME PÉDAGOGIQUE DES 4 MODULES DE FORMATION CONTINUE PROPOSÉS PAR L'ÉCOLE DE CHAILLOT P.6

« Revitalisation des petites villes patrimoniales » :

- **Module 1** : Donner un nouvel usage au patrimoine vacant
- **Module 2 :** Savoir travailler avec l'Architecte des Bâtiments de France et identifier les acteurs régionaux de l'architecture et du patrimoine
- **Module 3 :** Outils réglementaires et opérationnels de protection et de revitalisation dans les centres anciens et Sites Patrimoniaux Remarquables
- **Module 4 :** Connaissance des organes administratifs territoriaux et des documents réglementaires d'urbanisme locaux

II. INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES P.11

- Durée, tarifs et format des modules
- Référents et contacts

III. CONTEXTE DU PARTENARIAT ENTRE LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN ET L'ÉCOLE DE CHAILLOT ET HISTORIQUE DU PROJET P.12

- Les 100 villes étudiées par l'École de Chaillot en commun avec le corpus PVD
- Une ambition commune
- Contribution par 4 modules de formation créés à la carte
- Besoin sur le long terme d'ingénierie de projet pour les villes possédant un Site Patrimonial Remarquable

I. MAQUETTE PÉDAGOGIQUE

MODULE 1 : Donner un nouvel usage au patrimoine vacant au service du vivre ensemble et de l'attractivité de la ville.

JOUR 1 : Méthodologie du projet : état des lieux, nouveaux usages, acteurs, phasage

Étude architecturale du site patrimonial :

- Savoir établir un diagnostic global du bâti en vue d'une programmation pluriannuelle de travaux.
- Savoir analyser les études historiques et travaux précédemment réalisés en vue d'un phasage d'étude de diagnostic complémentaires (État sanitaire du bâti, espaces extérieurs, interventions d'urgence).
- Savoir mener une étude de faisabilité technique et patrimoniale.

Gouvernance, concertation :

- Savoir bâtir une gouvernance de projet efficace, incarnée et animée.
- Savoir mettre en œuvre des ateliers de co-construction de la programmation, impliquant le tissu économique local, le réseau associatif, les résidents et pouvoirs publics.
- Comprendre les enjeux de la concertation afin de mieux faire connaître, expliquer et accepter la démarche du projet.

Étude de marché, analyse des capacités programmatiques du site :

- Analyser l'environnement économique du projet, identifier le potentiel en termes d'attractivité touristique et économique.
- Identifier les clients et utilisateurs potentiels et futurs du projet, anticiper et estimer les retombées économiques positives liées au tourisme et aux autres activités économiques.

Activation temporaire :

- Savoir réinvestir un lieu : événements, initiation de partenariats, ateliers de médiation, réappropriation, participation citoyenne.
- Savoir organiser l'ancrage territorial d'un projet par des dispositifs d'activation d'une communauté d'usagers.
- Savoir mener des tests d'usage et une faisabilité en acte.

FORMATION ÉLABORÉE EN PARTENARIAT AVEC :

ATOUT FRANCE
L'Agence de développement touristique de la France

Réinventer le patrimoine

FORMAT

- 2 jours - **22 et 23 mai 2024**
- 7h de formation par jour
- Présentiel : 50 places

INTERVENANTS :

Animation :

Delphine Aboulker, Directrice-adjointe de l'École de Chaillot.

Valère Rousseau, Référent Réinventer le Patrimoine pour Atout France, expert ingénierie touristique

Une Architecte en Chef des Monuments Historiques :

Charlotte Hubert, Architecte en Chef des Monuments Historiques

Jean-Jacques Hubert, Architecte DPLG, h2o architectes

Une spécialiste de la gouvernance de projet :

Dominique Pianon, Fondatrice de Triple Sens

Des experts de l'ingénierie patrimoniale et touristique :

Léa Poisvert, Cheffe de projet tourisme et ingénierie, Atout France

Des spécialistes de l'activation temporaire :

Sophie Ricard, Co-directrice, La Preuve par 7

Laure Confavreux-Colliex, Directrice générale, Manifesto

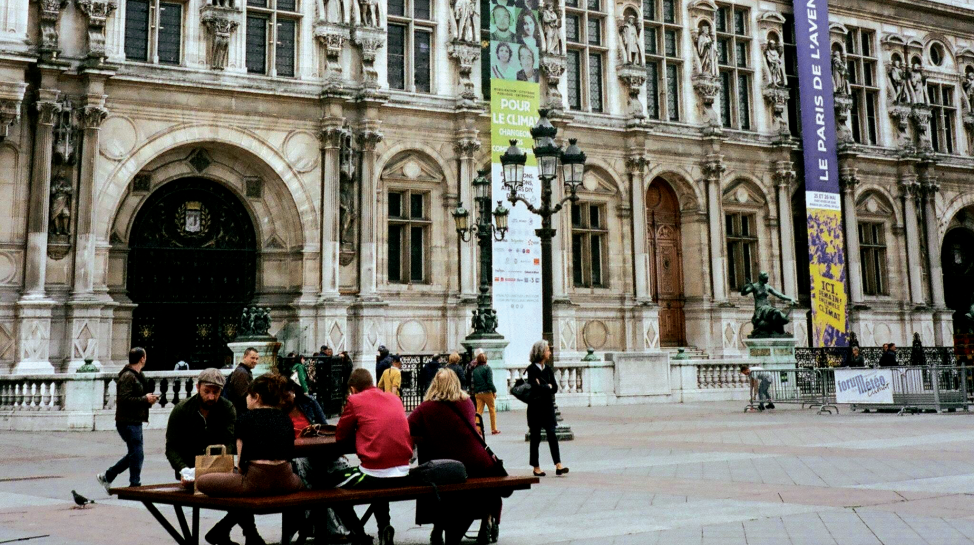

JOUR 2 : Les outils pour mettre en oeuvre la méthodologie de projet via « Réinventer le patrimoine »

Programmation, animation

- Découvrir les enjeux et bénéfices d'une programmation ouverte afin de favoriser la réversibilité du bâti patrimonial.
- Maximiser la valeur commerciale et d'usage du site avec une programmation plurielle, hybride, flexible et innovante.
- Identifier des fonctions urbaines (culturelles, commerciales, résidentielles) cohérentes avec l'identité patrimoniale du site.
- Favoriser la mixité des publics, comprendre comment implanter des usages pour divers publics et les faire dialoguer.

Test opérateur

- Connaître les missions des opérateurs et les exigences des cahiers des charges soumis par les maîtres d'ouvrage à ces derniers.

Montage juridique et financier

- Avoir un panorama des montages économiques, et structures juridiques pour les opérations de revalorisation patrimoniale.
- Acquérir une culture de la valorisation économique du patrimoine, savoir dresser un budget en estimant les coûts d'exploitation.
- Savoir identifier les acteurs par source de financement.
- Connaître les bonnes pratiques pour l'utilisation de ressources propres (restauration, billetterie, hébergement, hôtellerie).

Maîtrise d'œuvre

- Connaître la diversité des missions relevant de la MOE en matière de restauration et de revalorisation patrimoniale.
- Savoir à quelle maîtrise d'œuvre (ACMH, AP) faire appel selon le type de monument et de travaux de restauration.
- Comprendre les spécificités procédurales et contractuelles (contenu DCE, etc.) liant la MOA et la MOE dans le projet.
- Connaître les exigences réglementaires en matière d'autorisation des travaux (permis de construire, autorisation d'urbanisme, etc.).
- Connaître la chronologie du chantier sur le plan architectural.

FORMATION ÉLABORÉE EN PARTENARIAT AVEC :

ATOUT FRANCE
L'Agence de développement touristique de la France

Réinventer le patrimoine

INTERVENANTS :

Animation :

Delphine Aboulker,
Directrice-adjointe de l'École de Chaillot.

Valère Rousseau,
Référent Réinventer le Patrimoine pour Atout France, expert ingénierie touristique

Un programmiste spécialiste des montages hybrides :

Bruno Yvin,
Directeur associé, Alphaville

Des opérateurs de site patrimonial :

Ronan de Pins,
Directeur, Alfran

Mélaine du Merle,
Responsable de site, Château fort de Sedan, Alfran

Des acteurs spécialisés des montages juridiques et financiers :

Marie Aboulker,
Experte territoriale Action Cœur de Ville, Caisse des Dépôts

Malicia Donniou,
Avocate associée, Experte des enjeux juridiques et réglementaires liés au sites patrimoniaux, Ginkgo avocats

Un maître d'œuvre spécialisé dans les projets à dimension patrimoniale :

Charlotte Vergely,
Architecte du Patrimoine, Atelier CH.V

Un élu d'une commune dotée d'un site patrimonial :

Roland Gallian,
Maire, La Grève-sur-Mignon

MODULE 2 : Savoir travailler avec l'Architecte des Bâtiments de France

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Approches réglementaires des sites :

- Introduction générale sur le rôle et les missions de l'ABF (contrôle scientifique et technique sur étude et travaux, état sanitaire, accompagnement des collectivités dans les procédures administratives) ;

Cas pratique : revitalisation par les patrimoines de la ville de Guingamp (Bretagne).

Savoir repérer les enjeux majeurs des sites de la ville

- Programmation pluriannuelle de travaux, permis de construire et interventions à mener pour réouvrir un lieu vacant (clos couvert, normes ERP, chantiers de bénévoles, travailler avec les partenaires locaux de l'architecture : DRAC, CAUE, PNR, Maisons de l'architecture, etc.) ;

Cas pratique : la réouverture et la réaffectation du château et d'une église classée XIVe à Clermont l'Hérault (Occitanie).

- Méthodologie de l'urbanisme d'émergence : réouverture des lieux vacants avec occupation temporaire, recherche de financements et définition du nouveau schéma directeur pour le lieu ;

Cas pratique : la reconversion d'un Monument Historique : le Couvent des Clarisses de Roubaix (Hauts-de-France), tests d'usage et occupation transitoire comme préalable à la programmation.

Prendre en compte les situations d'urgence et intervenir

- Situations de périls et adaptation des usages aux règles régissant les Établissements Recevant du Public (ERP)

Cas pratiques : Mise en sécurité d'une partie du Palais-Musée des Archevêques de Narbonne (Occitanie) - Confortement d'une maison romane classée MH à Orange (PACA) - Mise aux normes sécurité incendie et accessibilité du restaurant de la Grande Mosquée de Paris.

L'évolution de la prise en compte de l'environnement dans les documents patrimoniaux

- L'exemple des révisions des secteurs sauvegardés, étude de l'audit patrimonial remarquable d'Amboise (Centre-Val de Loire)

Échanges sur les projets issus des territoires des Chef.fe.s de projet

- Questions/réponses avec la salle pour clôturer la journée.

FORMAT

- 1 jour - **10 mai 2023**
- 7 heures
- Distanciel
- 20 places

INTERVENANTS :

Cinq intervenants présents ensemble sur le plateau :

Deux Architectes des Bâtiments de France :

Frédéric Auclair, Architecte du Patrimoine, Architecte des Bâtiments de France, ancien Président de l'ANABF.

&

Véronique André, Architecte des Bâtiments de France, adjointe au chef de service de l'UDAP des Côtes d'Armor.

Un élu local :

Jean-Luc Barral,
Adjoint au maire de Clermont-l'Hérault.

Un activateur urbain :

Julien Vever,
UOA, architecte pour le collectif Yes We Camp.

&

Simon Givelet,
Architecte, coordinateur pour le collectif Zerm, gestionnaire du projet Saison zéro, Couvent des Clarisses à Roubaix.

Modération de la journée par l'École de Chaillot :

Delphine Aboulker,
Directrice-adjointe de l'École de Chaillot.

MODULE 3 : Outils réglementaires et opérationnels de protection, de revitalisation et de valorisation dans les centres anciens et les Sites Patrimoniaux Remarquables

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Enjeux et limites des outils réglementaires :

- Secteurs sauvegardés Malraux, SPR et PSMV, AVAP.

Stratégie d'intervention et outils opérationnels à mobiliser :

- Les outils juridiques de défiscalisation (défiscalisation Monument Historique, SPR).

Associer outils réglementaires à stratégies d'intervention :

- Les aides publiques **:** aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), OPAH, programme de renouvèlement urbain, traitement de l'habitat dégradé et insalubre, pour les patrimoines dégradés, identifier des moyens de sauvegarder le clos et couvert via un financement public, pour stopper la dégradation du bâtiment ;
- Approche critique des sites à enjeux patrimoniaux et des outils de gestion mis en œuvre ou à développer.

Stratégies de développement touristique :

- Tourisme et site patrimonial : stratégie marketing, définir une offre, nouvelles tendances et attentes des différents publics ;
- Tourisme et petite ville : leviers touristiques, comment capter les flux du tourisme de passage, études de cas concrêts (Pont l'Evêque).

Échanges avec les participants :

- Échange autour de la diversité des situations des villes des Chefs de projets participants ;
- Propositions d'amélioration du SPR des villes des participants.

FORMAT

- 1 jour - **22 novembre 2023**
- 7 heures
- Distanciel
- 20 places

INTERVENANTS :

Cinq intervenants présents ensemble sur le plateau :

Un Architecte du Patrimoine et Architecte des Bâtiments de France :

Frédéric Auclair, Architecte du Patrimoine, Architecte des Bâtiments de France, ancien Président de l'ANABF.

Deux Architectes spécialistes :

Élisabeth Blanc, Architecte DPLG, urbaniste et/ou **Daniel Duché**, Architecte du Patrimoine, urbaniste ENPC, exerçant à titre libéral pour BLANC ET DUCHÉ CONSEILS.

Un acteur local :

Lionel Arnault, Maire de Ternant-les-Eaux, Administrateur de la circonscription d'Auvergne pour le Centre des Monuments Nationaux.

Un architecte spécialiste de la revitalisation :

Nicola Delon, Architecte et fondateur associé du collectif ENCORE HEUREUX.

Modération de la journée par l'École de Chaillot :

Delphine Aboulker, Directrice-adjointe de l'École de Chaillot.

MODULE 4 : Connaître les organes administratifs territoriaux et les documents réglementaires d'urbanisme locaux

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Connaître les 3 échelons des collectivités territoriales :

- Introduction générale au cadre réglementaire et à l'écosystème du patrimoine culturel et environnemental en France, outils de gestion et projets de territoires ;
- Repérer les partenaires techniques et financiers déconcentrés (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR), CdC-Banque des Territoires, Agence Nationale de l'Habitat, Action Logement) ;
- Le patrimoine comme levier d'inclusion et de dynamisme territorial ;

Cas pratique : réhabilitation et inscription aux MH d'une friche industrielle de 42 ha transformée en Parc et Écomusée du Textile à Wesserling (Grand Est).

Comprendre et se former aux documents réglementaires locaux :

- Plan Local d'Urbanisme (PLU), PLU intercommunal ou patrimonial, Schémas de Cohérence Territoriale, Site Patrimonial Remarquable, Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) ;

Cas pratique : présentation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du village de Storckensohn (Grand Est).

Environnement et conservation du patrimoine :

- Opération d'amélioration de l'habitat (OPAH) et prévention des risques (d'inondation, de retrait-gonflement des argiles, littoraux, sismiques, incendie, etc.), préservation de la biodiversité en ville en accord avec le Code de l'environnement ;

Cas pratique : méthodologie de réouverture de sites patrimoniaux à Clermont l'Hérault (Occitanie).

La réinsertion par la conservation et la restauration du patrimoine :

- Mettre en œuvre des chantiers de restauration diplômants pour les publics en réinsertion (CAP Restaurateur du Patrimoine) en mobilisant les crédits de l'éducation, de l'insertion et de la culture ;

Cas pratiques : réhabilitation et chantiers de réinsertion du Château de Port-Miou à Cassis (PACA) - méthodologie du projet de réouverture au grand public de la Citadelle de Marseille.

FORMAT

- 1 jour - **8 novembre 2022**
- 7 heures
- Distanciel
- 40 places

INTERVENANTS :

Trois intervenants présents en plateau à l'École de Chaillot :

Un enseignant de l'École de Chaillot :

Frédéric Auclair,
Architecte du Patrimoine, Architecte des Bâtiments de France, ancien président de l'Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France (ANABF).

Un élu local :

François Tacquard,
Ancien président de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (Haut-Rhin) durant 19 ans, fondateur de l'Écomusée du textile et du Parc de Wesserling.

Un expert spécialiste de la Réinsertion par le patrimoine :

Pâquerette Demotes-Mainard,
Directrice générale d'Acta Vista, association spécialiste de l'inclusion active par le patrimoine et de la réinsertion par des chantiers de restauration patrimoniaux.

Modération de la journée par l'École de Chaillot :

Delphine Aboulker,
Directrice-adjointe de l'École de Chaillot.

II. INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES

DURÉE, TARIFS ET FORMAT DES MODULES :

MODULE 4 - LE 8 NOVEMBRE 2022 :

- Mardi 8 novembre 2022 (500 € la journée, exonérés de TVA)
- 7 heures (3 heures le matin et 4 heures l'après-midi)
- Distanciel (les trois intervenants présents ensemble en plateau)

MODULE 2 - LE 10 MAI 2023 :

- Mercredi 10 mai 2023 (500 € la journée, exonérés de TVA)
- 7 heures (3 heures le matin et 4 heures l'après-midi)
- Distanciel (les cinq intervenants présents ensemble en plateau)

MODULE 3 - LE 22 NOVEMBRE 2023 :

- Mercredi 22 novembre 2023 (500 € la journée, exonérés de TVA)
- 7 heures (3 heures le matin et 4 heures l'après-midi)
- Distanciel (les quatre intervenants présents ensemble en plateau)

MODULE 1 - LES 22 ET 23 MAI 2024 :

- 2 jours (inscription gratuite / formation financée par Atout France au titre du programme Réinventer le patrimoine)
- 7 heures / jour
- Présentiel

RÉFÉRENTS ET CONTACTS :

Responsable du projet :

Delphine Aboulker, directrice adjointe de l'École de Chaillot

- delphine.aboulker@citedelarchitecture.fr

Chargé de formation continue, référent pédagogique et handicap :

Équipe de l'École de Chaillot

- chaillot.formation@citedelarchitecture.fr
- 01 58 51 52 95

Notre formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude individualisée de la situation de handicap et des moyens de compensation pouvant être mis en œuvre afin de garantir le meilleur accueil possible.

III. CONTEXTE DU PARTENARIAT AVEC LES PROGRAMMES NATIONAUX PORTÉS PAR L'AGENCE NATIONALE DE COHESION DES TERRITOIRES (ANCT)

1. L'École de Chaillot a étudié 100 villes du corpus « Petites Villes de Demain » et est experte en diagnostic patrimonial et revitalisation, en accord avec les objectifs du programme « Action Coeur de Ville »

L'École de Chaillot s'est rapidement positionnée comme partenaire des deux programmes nationaux de revitalisation des petites et moyennes collectivités « Petites Villes de Demain » et « Action Cœur de Ville ».

Les études patrimoniales réalisées seront valorisées et mises à disposition des maires des villes des deux programmes via un courrier conjoint entre l'ANCT et l'École de Chaillot-Cité de l'architecture et du patrimoine.

2. Une ambition commune

L'École de Chaillot et les programmes PVD et ACV partagent une même ambition, positionner le patrimoine au service des projets de revitalisation des territoires.

Forte de près de 130 ans de spécialisation pour les architectes au service du patrimoine et des villes anciennes, l'École forme au diagnostic patrimonial à différentes échelles : le territoire, l'édifice, le second-œuvre.

En accord avec les objectifs des programmes, le diagnostic s'entend en effet comme la prise en compte de la valeur patrimoniale en tant que ressource, et ce en amont de toute programmation, dans le but de faire émerger les enjeux de développement par le prisme du patrimoine (mobilités, logement, désertification, commerces, entres autres).

Les Architectes et les Architectes du Patrimoines ont un profil pertinent pour mener les projets de revitalisation des centres bourgs. Ils sont pourtant trop peu associés en amont aux projets de revitalisation des centres-villes, alors qu'ils ont un rôle majeur à jouer en la matière dès le diagnostic.

Plus largement, les élus, décideurs locaux et professionnels des collectivités manquent d'expertise en ingénierie de projet en ce qui concerne les enjeux de développement et de valorisation de leurs territoires par le patrimoine.

3. Contribution par 4 modules de formation créés à la carte

C'est dans ce cadre que l'École de Chaillot propose 4 modules de formation à la carte à destination de la Chefferie de projet des collectivités. Ils sont issus des deux formations de l'École, le DSA, et les AUE et ont été adaptés aux profils des bénéficiaires.

Le DSA est une formation de niveau post-master s'adressant aux détenteurs d'un Diplôme français d'État d'architecte ou d'un diplôme étranger équivalent, qui souhaitent se spécialiser dans le patrimoine architectural, urbain et paysager sous toutes ses déclinaisons et de venir Architecte du patrimoine.

Les AUE, soit la formation post-concours des Architectes et urbanistes de l'État, est organisée par l'École de Chaillot avec l'École des Ponts ParisTech. Il s'agit d'un corps interministériel de haut fonctionnaires (environ 450) qui relève de la tutelle du ministère de la Culture, du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires, et en charge des politiques de l'État dans les domaines de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme et de l'aménagement.

Des liens pédagogiques existent donc entre les missions des Chefs de projet des collectivités et entre les deux formations de l'École de Chaillot, puisqu'elles entendent :

- Former les acteurs des collectivités aux politiques publiques (réglementations, acteurs, outils) au sein de la formation des AUE.

- Sensibiliser au diagnostic urbain patrimonial au sein de la formation du DSA

4. Besoin sur le long terme d'ingénierie de projet pour les villes possédant un Site Patrimonial Remarquable

Cette formation s'inscrit dans la réflexion de long terme sur le besoin de former des acteurs locaux à la question du développement des territoires, de manière transversale : aménagement, urbanisme, transport, qualité du cadre de vie, patrimoine, etc.

À long terme, l'École de Chaillot travaille donc à l'étude d'un nouveau corps professionnel, les Architectes et Urbanistes Territoriaux (AUT), qui associerait la maîtrise des politiques, réglementations et outils publics avec une expertise en ingénierie de projets locale.

En résumé, un AUT associerait les compétences d'un architecte HMONP, capable de mener un projet architectural et urbain, aux compétences d'un AUE, expert en politiques publiques.

À PROPOS DES PROGRAMMES DE L'ANCT

Sur les 222 villes du programme « Action Cœur de Ville » :
• 141 possèdent un Site Patrimonial Remarquable ou en ont engagé l'élaboration.

Sur les 1 600 villes du programme « Petites Villes de Demain » :
• 1 343 ont au moins un Monument Historique engendrant des abords ;
• 1 024 disposent d'un fort voire très fort potentiel patrimonial ;
• 256 sont dotées d'un Site Patrimonial Remarquable.
2 450 communes font partie du programme « Villages d'avenir »

Près de 100 villes étudiées par l'École de Chaillot sont en commun avec le corpus PVD :

Auvergne-Rhône-Alpes
Châtillon-sur-Chalaronne
Nantua
Maurs
Crest
Craponne-sur-Arzon
Brioude
La Côte-Saint-André
Saint-Marcellin
Beaujeu
Amplepuis

Bretagne
Guingamp
Plancoët
Saint-Pol-de-Léon
Châteaugiron
Dol-de-Bretagne
Hennebont

Centre-Val de Loire
Épernon
Nogent-le-Roi
Bourgueil
Bléré
Loches
Châteauneuf-sur-Loire

Bourgogne-Franche-Comté
Auxonne
Châtillon-sur-Seine
Montbard
Saulieu
Semur-en-Auxois
Ornans
Luxeuil-les-Bains
Arbois
La Charité-sur-Loire
Bourbon-Lancy
Louhans-Châteaurenaud
Tournus
Tonnerre
Avallon
Joigny
Migennes
Saint-Florentin

Corse
Bonifacio
Calvi

Grand Est
Fumay
Haybes
Monthermé
Rocroi
Bar-sur-Seine
Nogent-sur-Seine
Bouxwiller
Sarre-Union
Joinville
Rouffach
Montmirail
Sézanne
Baccarat
Commercy
Ligny-en-Barrois

Hauts-de-France
Bohain-en-Vermandois
Guise
Condé-sur-l'Escaut
Aire-sur-la-Lys
Ham

Île-de-France
La Ferté-sous-Jouarre

Normandie
Falaise
Avranches
Domfront
L'Aigle
Sées
Mortagne-au-Perche
Eu
Aumale
Forges-Les-Eaux
Saint-Valery-en-Caux
Yvetot
Houlgate
Dives-sur-Mer

Nouvelle-Aquitaine
Saint-Jean-d'Angély
Mauléon
Eymet

Occitanie
Cazères
Grenade
Gignac
Lisle-sur-Tarn

Pays de la Loire
Candé
Durtal
Segré-en-Anjou-Bleu
Chalonnes-sur-Loire
Mayenne
Fresnay-sur-Sarthe
Le Lude
Sillé-le-Guillaume
Mareuil-sur-Lay-Dissais

Provence-Alpes-Côte d'Azur
Forcalquier
Sisteron
Saint-Rémy-de-Provence
Embrun
Guillestre
Saint-Maximin
Apt

citedelarchitecture.fr

1 Place du Trocadéro et du 11 Novembre
75116 Paris

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

le cnam
Réinventer le patrimoine

anct
agence nationale de la cohésion des territoires

ATOUT FRANCE
L'Agence de développement touristique de la France